Information sur les consignes sanitaires lors des épreuves terminales, écrites et orales, de Licence

– décembre 2021 –

Durant les épreuves terminales, chacun est invité à respecter les règles sanitaires et les protocoles mis en place pour limiter la propagation du virus.

Pour rappel :

- Le port du masque est obligatoire en intérieur
- Les gestes de protection (lavage des mains, désinfection des stylos et autres matériels, distanciation d'un mètre…) sont à observer attentivement et à répéter régulièrement
- Les pièces seront aérées quinze minutes toutes les heures et/ou ventilées en permanence (il n'est pas inutile de prévoir un pull chaud, un gilet voire une écharpe pour éviter de prendre froid)

Vous êtes invité à vous munir, si possible, d'un flacon d'une solution hydro-alcoolique (des produits désinfectants et du papier essuie-tout seront disponibles dans la salle), à utiliser un stylo personnel et à apporter un exemplaire personnel des ouvrages autorisés (comme, p. ex., une bible).

Les regroupements doivent être évités lors de l'entrée et la sortie de la salle pour les épreuves écrites, comme pour les épreuves orales. Présentez-vous suffisamment tôt, quinze minutes avant le début de l'épreuve, et respectez un mètre de distance au minimum si une file d'attente est formée.

Il est permis de s'hydrater et de se restaurer légèrement durant une épreuve à sa place, à condition que la distanciation soit respectée. Les déchets d'emballage et autres devront être mis dans un sachet hermétique et emportés.

Lors des épreuves écrites, l'émargement se fera avec votre propre stylo au moment de rendre sa copie.

Nous sommes invités à respecter ces règles. Elles nous permettront de finir l'année dans de bonnes conditions.